

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

Compte rendu de séance Séance du 12 Octobre 2020

L'an 2020 et le 12 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Val Fleuri sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire.

Présents : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mmes : DOREAU Séverine, TRUCAS Lorraine, MM : DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GAUDIN Bernard, GESLIN Serge, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PICQUET Joël, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Absents excusés : Mme VALLAIS Peggy ayant donné procuration à Mme DELAHAYE Elisabeth, M. BÉGOUIN Yohann

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 06/10/2020

Date d'affichage : 06/10/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 14/10/2020

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. PIHOURS Arnaud

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2020-10-01 - Présentation Api-City
- 2020-10-02 - Décision modificative n°1 - Budget commune
- 2020-10-03 - Annulation délibération 2020-07-16
- 2020-10-04 - Désignation d'un représentant suppléant à la CLECT
- 2020-10-05 - Devis Chubb
- 2020-10-06 - Indemnité du receveur
- 2020-10-07 - Participation RIPAME
- 2020-10-08 - Indemnités piégeurs
- 2020-10-09 - Suspension de la location des salles communales
- 2020-10-10 - Clôture du budget assainissement et affectation des résultats

2020-10-01 - Présentation Api-City

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Un projet d'étude de redynamisation du centre bourg a été lancé par le Conseil Municipal précédent. Ce projet est mené par le cabinet Api-City qui a été mandaté par la commune. Celui-ci a établi quatre scénarios d'aménagement concernant la rue du Maine, la rue d'Anjou, la place de l'Eglise ainsi que la création d'un arrêt de bus sur le parking de la salle polyvalente du Val Fleuri.

Après cette présentation et en avoir échangé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte des différents scénarios proposés
- adopte le projet de création d'un arrêt de car
- autorise Madame le Maire ou son représentant à informer le cabinet Api-City de la décision prise.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-02 - Décision modificative n°1 - Budget commune

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
022	Dépenses imprévues	211.90	002	Résultat de fonctionnement reporté	-67 621.06
023	Virement à la section investissement	- 91 332.96	70876	Remboursement de frais par l'EPCI	4 500.00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000.00	744	FCTVA	21 000.00
6064	Fournitures administratives	500.00			
6068	Autres matières et fournitures	5 000.00			
615221	Bâtiments publics	36 950.00			
615231	Voiries	2 000.00			
6156	Maintenance	2 000.00			
62875	Remboursement des frais aux communes membres du GFP	150.00			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	400.00			
678	Autres charges exceptionnelles	1 000.00			
		-42 121.06			-42 121.06

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-18 391.48	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 391.48
2051	Concessions et droits similaires	2 700.00	021	Virement de la section de fonctionnement	-91 332.96
2132-op99	Immeubles de rapport	10 000.00	10222	FCTVA	68 000.00
2183-op75	Matériel de bureau	750.00			
		-4 941.48			-4 941.48

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-03 - Annulation délibération 2020-07-16

Madame le Maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler la délibération référencée 2020-07-16 relative à l'affectation des résultats 2019 du lotissement de la Grotte car le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 a été imputé en affectation de réserve au compte 1068 alors qu'il aurait dû être imputé au compte 002, report de fonctionnement.

L'affectation des résultats 2019 est donc la suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019.....A	2 700.88 €
Résultats antérieurs reportés.....B	64 693.29 €
Résultat à affecter.....A+B	67 394.17 €

INVESTISSEMENT

Solde d'exécution cumulé	- 93 028.90 €
soldes des restes à réaliser : D	0.00 €
Besoin de financement : E = C + D	- 93 028.90 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Annule la délibération 2020-07-16**
- **Acte la modification des chiffres concernant l'affectation des résultats 2019 du lotissement de la Grotte**
- **Décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :**

Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	67 394.17 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-04 - Désignation d'un représentant suppléant à la CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose en son IV qu'il « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/09/2020 fixant la composition de la CLECT à un membre par commune,

Considérant, qu'en l'absence de précision réglementaire, il convient de considérer que les membres de la CLECT sont désignés par délibération de chaque conseil municipal.

Après en avoir échangé et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **précise que le représentant titulaire a été désigné par la délibération référencée 2020-07-15 et qu'il s'agit de Madame Elisabeth DELAHAYE,**
- **désigne en tant que représentant suppléant pour siéger à la CLECT : Monsieur Nicolas TRICOT.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-05 - Devis Chubb

Madame le Maire informe l'assemblée :

Un contrôle des dispositifs de sécurité et des extincteurs a été effectué sur l'ensemble des bâtiments communaux. A l'issue de ce contrôle, il ressort que des équipements doivent être remplacés ou installés.

Madame le Maire représente à l'assemblée les devis adressés par l'entreprise Chubb pour un montant de 1 206.89 euros HT soit 1 448.27 euros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte les devis présentés par l'entreprise Chubb pour un montant de 1 206.89 euros HT soit 1 448.27 euros TTC,**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les devis et tout autre document se rapportant à ce dossier,**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à émettre les mandats de paiement.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-06 - Indemnité du receveur

Vu l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Considérant que le Comptable public ne souhaite pas émettre de demande d'indemnité de Conseil pour l'année 2020.

Après en avoir échangé, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de n'allouer aucune indemnité de Conseil pour l'année 2020

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-07 - Participation RIPAME

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Nicolas TRICOT :

Monsieur Nicolas TRICOT explique à l'assemblée qu'une réunion du Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants (RIPAME) s'est tenue le 30 septembre 2020.

Celle-ci a été basée sur plusieurs points : la présentation du RIPAME et de son fonctionnement actuel, la reconduction ou non de l'adhésion des communes au RIPAME, l'intégration de huit nouvelles communes au sein du réseau à compter de 2021, la révision du mode de fonctionnement à travers un comité de pilotage dont les communes doivent désigner un représentant, la présentation du bilan financier ainsi que des prévisions de participation des communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur TRICOT, en avoir échangé et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de poursuivre son adhésion au Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants ;
- Désigne Madame Lorraine TRUCAS en tant que représentant de la commune de Brielles pour siéger au sein du comité de pilotage.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-08 - Indemnités piégeurs

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Le FGDON 35 a informé la mairie que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche n'a pas souhaité reconduire sa convention avec le FGDON 35 considérant que les communes peuvent gérer ce dossier en direct et de manière autonome avec le FGDON 35.

De ce fait, le FGDON 35 propose de facturer directement les communes du montant alloué aux piégeurs. Il effectuera ensuite l'indemnisation aux piégeurs comme les années passées.

Une demande d'achat de pièges a également été émise pour six cages de piégeage. Le FGDON 35 propose à la vente des cages à hauteur de 56 euros l'unité.

Après en avoir échangé et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'allouer une indemnité de 350 € pour les piégeurs de la commune, soit 35 euros par piégeur,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de cette gestion directe,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à émettre le mandat correspondant au compte 6228,
- autorise l'achat de six cages de piégeage auprès du FGDON 35 pour un montant total de 336 euros.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-09 - Suspension de la location des salles communales

Madame le Maire interroge les membres de l'assemblée concernant le maintien ou non de la location des salles communales au vue du contexte de crise sanitaire.

Elle explique que les salles ne peuvent être utilisées que pour des activités d'intérêt général et sous certaines conditions.

Après en avoir échangé et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de ne plus louer les salles communales jusqu'au 31 décembre 2020,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place de cette suspension.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020-10-10 - Clôture du budget assainissement et affectation des résultats

Vu la clôture du budget assainissement au 31 décembre 2019,

Vu la délibération de principe référencée transférant les résultats de clôture du budget assainissement de la commune au budget annexe de Vitré Communauté.

Les résultats de clôture sont les suivants :

	Report N-1 (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)	Total (€)
Section fonctionnement	33 179.74	16 805.68	31 444.10	47 818.36
Section investissement	152 480.00	16 008.54	8 953.82	145 425.28

Compte tenu du transfert de la compétence "assainissement et eaux pluviales urbaines" à Vitré Communauté au 1er janvier 2020,

Compte tenu de la clôture de l'exercice 2019, il convient de procéder au transfert des résultats sur une durée de 3 ans selon les modalités suivantes :

	2020	2021	2022	Total (€)
Section fonctionnement	15 939.45	15 939.45	15 939.46	47 818.36
Section investissement	48 475.10	48 475.10	48 475.08	145 425.28

Après en avoir échangé, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- **inscrit** les crédits nécessaires au budget principal des exercices mentionnés ci-dessus,
- **valide** le transfert des résultats du budget assainissement,
- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 22:25

En mairie,
Le 14 octobre 2020,

Le Maire,
Elisabeth DELAHAYE



